Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260703-202652-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE BOQUEHO**

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
CONSEILLERS PRESENTS	14
VOTANTS	15

SEANCE DU 2 Juillet 2026

L an deux mille vingt-six, le 02 juillet 2026 les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **27 juin 2026** conformément à l article L.2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : 19 heures 03

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, ANDRE Loïc, BENOIT Sally, CHEVALIER Carole, CHRISTIEN Julie, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, LE QUELLENNEC Gaëlle, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric, ARTHUR Marie

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : MICHEL Fabien par ANDRE Loïc

Conformément à l article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHRISTIEN Julie

Délibération 2026-52

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Boquého et Leff Armor Communauté

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Vu l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique,
Vu le rapport du maître d'œuvre ING Concept du 24 juin 2026,
Considérant la nécessité de restaurer le pont de Guingamp après son effondrement partiel,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260703-202652-DE

Considérant que Leff Armor Communauté, autorité délégante, finance une partie des travaux à hauteur de 3,5 % (6 990 € HT),

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 3 voix contre :

- APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Leff Armor Communauté, désignant Boqueho comme maître d'ouvrage pilote pour la maîtrise d'œuvre sous réserve de précisions sur l'Article 7 - ASSURANCES
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et à engager les crédits nécessaires pour les travaux relevant de la commune.
- CHARGE les services techniques du suivi de la maîtrise d'œuvre et de la transmission des documents à Leff Armor Communauté.

Décision

Pour : 12	Abstention :	Contre : 3

Fait et délibéré à Boquého, le 02 Juillet 2026
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

